

INTÉRIALE



Offre  
**ÉCOLE  
DE POLICE**

2 ans de   
PROTECTION  
*maxi*  
à TARIF  
*mini*



**OFFRE**  
*bienvenue*

Jusqu'à 24€

offerts sur votre cotisation  
pour votre équipement

voir règlement de l'opération  
sur [www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)



# LA MUTUELLE & VOUS

## Des prestations de qualité à votre service

Avec des solutions personnalisées, une qualité de service certifiée et un environnement d'entraide et de solidarité entre ses adhérents, INTÉRIALE est soucieuse d'adapter ses offres aux besoins spécifiques des agents publics, dans leur diversité.

**215 000 adhérents** nous font déjà confiance pour leur protection sociale complémentaire.

### INTÉRIALE s'engage pour vous faire bénéficier :



**de nos adhérents sont satisfaits du délai de remboursement de leurs dépenses de santé.\***

\* Source : Étude baromètre satisfaction CSA pour INTÉRIALE - 2021

### \* D'un meilleur accès aux soins et à moindre coût

- **Tiers payant** : aucune avance de frais
  - **Réseau de soins (inclus dans la formule INTÉRIALE ÉQUILIBRE) :**
    - 7 400 professionnels de santé proposant des tarifs négociés pour les dépenses coûteuses
    - Analyse de devis
    - Contrôle systématique des prix pour vous garantir le meilleur rapport qualité / prix
  - **Paniers 100% Santé (inclus dans la formule INTÉRIALE ÉQUILIBRE) :**  
une offre de qualité pour des soins essentiels remboursés intégralement.
- En savoir plus sur la réforme 100% Santé ou reste à charge zéro :**

[www.interiale.fr/actualites/reforme-100-Sante](http://www.interiale.fr/actualites/reforme-100-Sante)



### \* D'un accompagnement au quotidien et en cas de difficulté

- **Accompagnement social**
  - Jusqu'à 500 € / année scolaire / enfant déscolarisé en affection de longue durée.
  - Aides financières aux victimes d'actes de terrorisme, handicap, circonstances exceptionnelles...



- **Restez en contact 7j/7 24h/24 avec votre mutuelle**  
**Espace adhérent :**  
**[mamutuelle.interiale.fr](http://mamutuelle.interiale.fr)**  
Totalemment sécurisé, vous envoyez vos factures, suivez vos remboursements, mettez à jour vos informations...

**Application mobile INTÉRIALE**

À télécharger sur Apple store et Google Play

### L'engagement d'INTÉRIALE contre la vulnérabilité psychologique pour vous redonner de l'énergie !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, INTÉRIALE prend en charge vos consultations prescrites de psychologues conventionnés en complément de la Sécurité sociale. En supplément, INTÉRIALE maintient le remboursement des consultations de psychologues non pris en charge par la Sécurité sociale avec un forfait de 240€ / an. **Un dispositif complet pour vous aider à protéger votre santé mentale !**

# LA MUTUELLE & VOUS

Vous aider à préserver votre santé

## INTÉRIALE et Prévention Plurielle : une nouvelle vision de la prévention.

INTÉRIALE a créé Prévention plurielle, une mutuelle dédiée à la prévention Santé avec des programmes sur-mesure pour vous permettre de devenir acteur de votre santé, en bénéficiant d'un accompagnement quotidien et dans la durée. **Le 1<sup>er</sup> programme, Impulsion Santé, propose des contenus pédagogiques personnalisés et des services d'accompagnement autour de 3 thématiques :**

### 3 THÉMATIQUES CLÉS



#### SANTÉ MENTALE

pour mieux gérer votre anxiété, et les événements stressants de la vie



#### MALADIES CHRONIQUES

pour vous aider dans le suivi de votre maladie



#### CAPITAL SANTÉ

pour accéder aux clés de votre vitalité et votre sérénité

### 7 PARCOURS



RÉSEAUX DE SOUTIEN



ÉQUILIBRE VIE PRO, VIE PERSO



STRESS, ANXIÉTÉ



SOMMEIL, FATIGUE



BIEN-VIVRE AVEC SA MALADIE



ALIMENTATION



ACTIVITÉ PHYSIQUE

POUR VOUS ET VOS AYANTS DROIT

VIA LA PLATEFORME PRÉVENTION PLURIELLE, depuis votre Espace Adhérent INTÉRIALE

INCLUS dans votre cotisation

### CONCRÈTEMENT

Une offre de services sur-mesure + Un accompagnement personnalisé et confidentiel

accessible en ligne depuis votre espace adhérent

avec des professionnels médico-sociaux par téléphone

- Des **contenus pédagogiques exclusifs** : articles, podcasts, vidéos...
- Des **ateliers prévention, individuels ou collectifs**, en visioconférence ou sur vos lieux de vie
- Un **accompagnement dans la durée par des coachs santé** : infirmières, ergothérapeutes, travailleurs sociaux
- Un **accès gratuit à des services complémentaires** : coaching parentalité, médecines douces, organisation de soins infirmiers, un annuaire sanitaire et social...

les bonnes raisons d'adhérer

- Une **couverture santé et prévoyance complète** qui s'adapte à vos besoins et à votre métier
- Des **garanties** pour vous accompagner : protection juridique, assistances santé, soutien en cas d'événement traumatisant
- Dispositif de prise en charge des consultations prescrites de psychologues conventionnés en complément de la Sécurité sociale et des séances non conventionnées avec un forfait de 240€/an
- Un **espace adhérent sécurisé** et une application pour gérer simplement votre contrat 7j/7 et 24h/24
- Une **mutuelle proche de vous** : des permanences dans votre école, nos agences, plus de 100 conseillers mutualistes itinérants, 1 700 correspondants et nos réseaux sociaux
- Une **adhésion simplifiée** : sans limite d'âge et sans formalité médicale
- Une **couverture dès le 1<sup>er</sup> jour d'adhésion** de votre choix



Pour vous renseigner :  
[www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)

# VOS COTISATIONS

Une protection optimale à tarifs privilégiés

	<b>INTÉRIALE HOSPI +</b> + SERVICES + PRÉVOYANCE	<b>INTÉRIALE ESSENTIELLE</b> + SERVICES + PRÉVOYANCE	<b>INTÉRIALE ÉQUILIBRE</b> + SERVICES + RÉSEAU DE SOINS + PRÉVOYANCE
<b>COTISATION ADHÉRENT</b>	4,50 € / mois	6 € / mois	11,50 € / mois
<b>COTISATION FAMILLE</b>	8,50 € / mois	11,50 € / mois	19 € / mois
<b>COTISATION PRÉVENTION PLURIELLE</b>	+ 0,90€/mois		

## VOS SERVICES INCLUS

### LE + Téléconsultation médicale illimitée

- **Obtention rapide d'un avis médical ou diagnostic**, et, si nécessaire, délivrance d'une ordonnance valable en pharmacie (y compris à l'étranger)
- **Service accessible 24h sur 24 et 7j/7** en vidéo depuis ordinateur, mobile ou tablette
- **Accès à un nombre illimité de téléconsultations** et à un large choix de spécialités médicales

*Sécurité et confidentialité garanties!*



### Protection juridique

#### Litiges professionnels

Défense en cas de poursuites pénales, d'agressions, de violences, d'injures, d'atteintes à l'intégrité physique et psychique (y compris en cas d'acte de terrorisme).

#### Litiges de santé

Défense en cas d'erreur médicale, de préjudice à la suite d'une intervention chirurgicale ou d'un diagnostic erroné, de litige avec un organisme social, de prévoyance et de retraite.

LES +

- **Informations juridiques illimitées par téléphone**
- **Conseils et défense amiable**
- **Accompagnement et prise en charge judiciaire**

### Assistance santé

#### En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation (y compris en cas de chirurgie ambulatoire)

Aide-ménagère, livraison de médicaments, portage de repas, livraison de courses, prise en charge des enfants, conduite à l'école, garde, déplacement d'un proche, prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)...

LE +

- **Soutien psychologique en cas d'événement traumatisant** (agressions, injures, attentats, décès ou suicide d'un proche, d'un collègue)

LES +

- **Deuxième avis médical pour obtenir une nouvelle analyse de votre diagnostic**
- **Service de mise en relation avec une infirmière à domicile**

INCLUS DANS LA FORMULE ÉQUILIBRE

### Réseau de soins



**Offreclair** : une sélection qualitative de lunettes intégralement remboursées (81 montures d'origine française)

**Tarifs négociés** en optique, dentaire, audioprothèse, ostéopathie/ chiropraxie, diététique, chirurgie de l'œil...

**Analyse gratuite de vos devis sous 72h**

**Applications de prévention et géolocalisation** des professionnels partenaires

# LA MUTUELLE SANTÉ



Taux de remboursement  
Sécurité sociale <sup>(2)</sup>

**INTÉRIALE  
HOSPI +**

**INTÉRIALE  
ESSENTIELLE**

**INTÉRIALE  
ÉQUILIBRE**

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle<sup>(1)</sup>

## SOINS COURANTS

### Honoraires médicaux

- Consultations visites généralistes / spécialistes	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR
- Actes techniques médicaux	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR

### Honoraires paramédicaux

	60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR
--	---------	---------	----------	----------

### Analyses et examens de laboratoire

	60 % BR ou 70 % BR	60 % BR ou 70 % BR	100 % BR	100 % BR
--	--------------------	--------------------	----------	----------

### Actes d'imagerie médicale et échographie

	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR
--	---------	---------	----------	----------

### Médicaments

- Médicaments remboursés à 65 %	65 % BR	65 % BR	100 % BR	100 % BR
- Médicaments remboursés à 30 %	30 % BR	30 % BR	100 % BR	100 % BR
- Médicaments prescrits non remboursés, automédication, homéopathie	Néant	Néant	30 € / an	30 € / an

### Matériel médical

- Petit appareillage	60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR
- Matériel orthopédique	60 % BR	60 % BR	100 % BR	135 % BR
- Grand appareillage, prothèses orthopédiques acceptées et achat de véhicules pour handicapés	60 % BR ou 100 % BR	60 % BR ou 100 % BR	100 % BR	135 % BR

## PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

<b>LE</b> + Consultations ostéopathes, chiropracteurs, étioopathes, pédicures-podologues, homéopathes, acupuncteurs	Néant	Néant	60 € / an	120 € / an
Consultations de psychologues conventionnés, remboursées par la Sécurité sociale	60 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
<b>LE</b> + Consultations psychologues, psychothérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes non remboursées par la Sécurité sociale	Néant	240 € / an	240 € / an	240 € / an
Forfait bilan nutrition	Néant	Néant	Néant	20 € / an
<b>LE</b> + Protections périodiques et hygiéniques	Néant	Néant	20 € / an	25 € / an
Substituts nicotiques <sup>(4)</sup>	Néant ou 65 % BR	Néant ou 65 % BR	Néant ou 100 % BR + 50 € / an	Néant ou 100 % BR + 50 € / an
<b>LE</b> + Tous contraceptifs prescrits non remboursés	Néant	Néant	Néant	50 € / an
Tous actes de prévention	60 % BR, 65 % BR ou 70 % BR	60 % BR, 65 % BR ou 70 % BR	100 % BR	100 % BR
Allocation cancer <sup>(5)</sup>	Néant	500 €	500 €	500 €

## DENTAIRE

<b>Soins et prothèses « 100% Santé » <sup>(1)</sup></b>	70 % BR	70 % BR	100 % BR	Remboursement intégral
---	---------	---------	----------	------------------------

### Soins et prothèses à tarifs maîtrisés ou libres

Tarifs négociés dans le réseau

#### Soins à tarifs maîtrisés ou libres

- Soins dentaires, Inlays-Onlays	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR
- Inlay core remboursé	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR

#### Prothèses à tarifs maîtrisés ou libres

- Prothèses dentaires remboursées	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait, dans la limite de 250 € / prothèse <sup>(2)</sup>
- Prothèses dentaires fixes provisoires	70 % BR	70 % BR	100 % BR	48,90 € / prothèse
- Bridges	Néant ou 70 % BR	Néant ou 70 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR + forfait, dans la limite de 600 € / bridge <sup>(2)</sup>
- Prothèses dentaires sur implant	Néant ou 70 % BR	Néant ou 70 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR + forfait, dans la limite de 200 € / prothèse <sup>(2)</sup>

#### Soins et prothèses non remboursés par la Sécurité sociale

- Prothèses dentaires non remboursées	Néant	Néant	Néant	250 € / prothèse
- Implantologie (pose d'implants)	Néant	Néant	Néant	280 € / an
- Parodontologie non remboursée	Néant	Néant	Néant	200 € / an

Nombre de forfaits prothèses dentaires fixes, prothèses dentaires sur implant et bridges pris en charge par Intériale

2 forfaits prothèses / an les 2 premières années, 3 forfaits prothèses / an à compter de la 3<sup>ème</sup> année <sup>(6)</sup>

#### Orthodontie

- Orthodontie remboursée	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait, dans la limite de 380 € / semestre <sup>(2)</sup>
- Autres actes remboursés liés à l'orthodontie (examen, surveillance, contention)	70 % BR ou 100 % BR	70 % BR ou 100 % BR	100 % BR	250 % BR

## AIDES AUDITIVES

<b>Équipements « 100% Santé » <sup>(1)</sup></b>	60 % BR	60 % BR	100 % BR	Remboursement intégral 1 aide auditive / oreille / 4 ans <sup>(3)</sup>
--	---------	---------	----------	---

### Aides auditives à tarifs libres

Tarifs négociés dans le réseau

- Aide auditive prescrite par appareil (bénéficiaire de 20 ans et moins)	60 % BR	60 % BR	100 % BR	1 700 € / oreille
- Aide auditive prescrite par appareil (bénéficiaire de plus de 20 ans)	60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR <sup>(2)</sup>
- Accessoires (dont piles)	60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR
<b>Amplificateur d'écoute par appareil (sur facture)</b>	Néant	Néant	Néant	50 € / appareil / an

Renouvellement de l'équipement 1 aide auditive / oreille / 4 ans <sup>(6)</sup>

**OPTIQUE**

Équipements « 100 % Santé » <sup>(\*)</sup>   
Monture et verres  
Prestations d'appariage et d'adaptation de la correction visuelle

60 % BR	60 % BR	100 % BR	Remboursement intégral 16 ans et plus : 1 équipement / 2 ans, moins de 16 ans : 1 équipement / an <sup>(7) (8)</sup>
---------	---------	----------	---

**Équipements à tarifs libres**

Monture <sup>(8)</sup> +  
- 2 verres unifocaux simples A <sup>(9)</sup>  
- 1 verre unifocal simple A + 1 verre unifocal complexe B <sup>(9)</sup>  
- 2 verres unifocaux complexes B <sup>(9)</sup>  
- 1 verre unifocal simple A + 1 verre multifocal ou progressif complexe B ou très complexe C <sup>(9)</sup>  
- 1 verre unifocal complexe B + 1 verre multifocal ou progressif complexe B ou très complexe C <sup>(9)</sup>  
- 1 verre multifocal ou progressif complexe B + 1 verre multifocal ou progressif très complexe C <sup>(9)</sup>  
- 2 verres multifocaux ou progressifs complexes B ou très complexes C <sup>(9)</sup>

Bonus fidélité à compter de la 3<sup>e</sup> année d'ancienneté  
Prestation d'adaptation  
Matériel pour amblyopie

60 % BR	60 % BR	100 % BR	Tarifs négociés dans le réseau 160 € 210 € 215 € 220 €	Renouvellement de l'équipement (monture + 2 verres) <16 ans : 1 équipement / an <sup>(7)</sup> >16 ans : 1 équipement / 2 ans <sup>(7)</sup>
Néant	Néant	Néant	15 €	
60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR	
60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR	

**LE +** Lentilles prescrites remboursées ou non par la Sécurité sociale

Néant ou 60 % BR	Néant ou 60 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR + forfait, dans la limite de 100 € / an <sup>(2)</sup>
------------------	------------------	-------------------	--

**LE +** Chirurgie de l'œil

Néant	Néant	Néant	Tarifs négociés dans le réseau 250 € / œil / an
-------	-------	-------	--

**HOSPITALISATION <sup>(10)</sup>**

**Honoraires**

- Honoraires médicaux et chirurgicaux OPTAM (CO) 80 % BR  
- Honoraires médicaux et chirurgicaux non OPTAM (CO) 80 % BR

80 % BR	150 % BR	100 % BR	130 % BR
80 % BR	150 % BR	100 % BR	110 % BR

**Forfait journalier hospitalier (durée illimitée)**

Néant	18 € / jour	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
-------	-------------	---------------------------	---------------------------

**Forfait journalier hospitalier psychiatrique (durée illimitée)**

Néant	13,50 € / jour	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
-------	----------------	---------------------------	---------------------------

**Forfait patient urgences**

Néant	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
-------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

**Forfait actes lourds**

Néant	Frais réels / acte	Frais réels / acte	Frais réels / acte
-------	--------------------	--------------------	--------------------

**Frais de séjour <sup>(11)</sup>**

80 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
---------	----------	----------	----------

**Frais de transport**

65 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
---------	----------	----------	----------

**Chambre particulière en établissement conventionné par la Mutualité Française <sup>(11)</sup>**

Néant	52 € / jour	Néant	42 € / jour
-------	-------------	-------	-------------

**Chambre particulière <sup>(11)</sup>**

Néant	50 € / jour	Néant	40 € / jour
-------	-------------	-------	-------------

**LE +** Chambre particulière ambulatoire en établissement conventionné par la Mutualité Française

Néant	17 € / jour	Néant	17 € / jour
-------	-------------	-------	-------------

**Chambre particulière ambulatoire <sup>(11)</sup>**

Néant	15 € / jour	Néant	15 € / jour
-------	-------------	-------	-------------

**Frais d'accompagnement d'un mutualiste (enfant < 15 ans, handicapés < 20 ans, adultes > 70 ans)**

Néant	25 € / jour	Néant	38,50 € / jour
-------	-------------	-------	----------------

**Forfait TV**

Néant	Néant	Néant	3 € / jour (limité à 45 jours / an)
-------	-------	-------	-------------------------------------

**LE + MATERNITÉ**

- Dépistage des trisomies par analyse de l'ADN fœtal circulant non remboursé <sup>(12)</sup>

Néant	Néant	Néant	Frais réels
-------	-------	-------	-------------

- Amniocentèse

Néant ou 100 % BR + 65 € / acte <sup>(13)</sup>			
-------------------	-------------------	-------------------	---

- Caryotype fœtal

Néant ou 100 % BR + 120 € / acte <sup>(13)</sup>			
-------------------	-------------------	-------------------	--

- Péridurale

Néant ou 100 % BR + 80 € / acte <sup>(13)</sup>			
-------------------	-------------------	-------------------	---

- Bilan acoustique du nouveau-né

100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR + 23 € / acte <sup>(13)</sup>
----------	----------	----------	--

**OPTAM (CO) :** Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (Chirurgie et Obstétrique).

Pour connaître les conditions et les remboursements en détail, se reporter au Règlement Mutualiste de la Nouvelle Offre.

**(\*) Les paniers 100 % Santé vous permettent d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en optique, dentaire et aides auditives. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers 100 % Santé, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi sur les paniers à prix libres ou tarifs maîtrisés et dans la limite des Prix Limites de Ventes (PLV) et dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF) pour les tarifs 100 % Santé et maîtrisés en dentaire fixés par la réglementation en vigueur.**

**Pour plus d'informations concernant les prestations incluses dans ces paniers, consulter le « complément Dentaire », le « complément Optique » et le « complément Aides auditives » du Règlement mutualiste.**

**(1)** En cas d'exonération du ticket modérateur, la Sécurité sociale prend en charge 100 % de la base de remboursement des dépenses liées aux soins et traitements.

**(2)** Versement systématique du ticket modérateur si la base de remboursement de la Sécurité sociale est supérieure à la limite de remboursement.

**(3)** Le renouvellement de la prise en charge d'une aide auditive ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente. Ce délai de renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment. Le cas de renouvellement anticipé doit être attesté par une prescription médicale spécialisée et après avis du médecin conseil de la Sécurité sociale.

**(4)** Les substituts nicotiniques, s'ils sont prescrits et figurent sur la liste des substituts nicotiniques pris en charge, sont remboursés par la Sécurité sociale à hauteur de 65% BR.

**(5)** Pour consulter les conditions, se reporter à la Garantie Allocation Cancer du Règlement Mutualiste.

**(6)** Le ticket modérateur est versé quel que soit le nombre de prothèses dentaires.

**(7)** Le remboursement optique de la Sécurité sociale et de la mutuelle est limité à un équipement par période de 2 ans

sauf en cas de renouvellement anticipé prévu dans la liste figurant à l'article L. 165 -1 du Code de la Sécurité sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue pour lesquels la période est réduite à un an, et pour les enfants de moins de 6 ans, où la période est réduite à 6 mois. La justification d'une évolution de la vue se fonde sur la présentation, soit d'une nouvelle prescription portant une correction différente de la précédente, soit du devis ou de la facturation de l'opticien précisant la nouvelle correction en cas de renouvellement de lunettes. Les conditions de renouvellement pour la prise en charge de 2 équipements par période de 2 ans pour les personnes qui souhaitent un équipement de près et un équipement de loin s'appliquent à chacun des équipements séparément. L'application du renouvellement s'apprécie à compter de la date de la dernière prise en charge d'un équipement [respectivement une monture et deux verres]. Les différents délais sont également applicables pour le renouvellement séparé des éléments de l'équipement. Pour plus d'informations, se reporter au « complément Optique » du Règlement Mutualiste.

**(8)** Plafond de 100 € pour la monture ou plafond de 30 € si achat d'une monture 100% Santé.

**(9)** Pour consulter la définition des catégories de verres, plancers et plafonds applicables se reporter au « complément optique ».

**(10)** Visé à l'article L174-4 du CSS durée illimitée. Sont exclus les frais d'hospitalisation long séjour facturés par les établissements médico-sociaux comme les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD).

**(11)** Durée illimitée en médecine, chirurgie et rééducation, limitée à 60 jours par an en psychiatrie, cure, régime, maison de repos, convalescence.

**(12)** Seuls les dépistages non remboursés par la Sécurité sociale sont pris en charge par la Mutuelle. Pour bénéficier de la prise en charge, la facture et la prescription doivent être adressées à la Mutuelle.

**(13)** Les forfaits euros complémentaires sont versés uniquement pour les actes réalisés par des professionnels de santé signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM CO ou pour les actes ne faisant pas l'objet d'une prise en charge par la Sécurité sociale. Le remboursement des actes réalisés par des professionnels de santé non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM CO et pris en charge par la Sécurité sociale est limité à 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale.

# VOS PACKS SANTÉ OPTIONNELS

## \* **PACK PRO** 11 € par mois Des renforts adaptés à votre métier de terrain

### SOINS COURANTS

Forfait semelles orthopédiques	150 € / an
--------------------------------	------------

Médicaments et contraceptifs prescrits non remboursés par la Sécurité sociale, automédication, homéopathie	30 € / an
--	-----------

### PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

Ostéopathie, étioopathie, sophrologie	60 € / an
---------------------------------------	-----------

Consultations diététicien	50 € / an
---------------------------	-----------

### OPTIQUE

Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale	70 € / an
---	-----------

Chirurgie de l'œil	150 € / œil / an
--------------------	------------------

### HOSPITALISATION

Chambre particulière ambulatoire	40 € / jour
----------------------------------	-------------

**+ Bilan social en cas d'accident invalidant**  
Pour identifier les solutions d'accompagnement

### Et également pour vous :

- **PACK FAMILLE** : l'indispensable si vous êtes parent
- **PACK RENFORT** : pour vos dépenses de santé de confort
- **PACK POST-INTERVENTIONS** : pour surmonter les difficultés personnelles et professionnelles

## VOTRE PRÉVOYANCE

### GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE / TRAITEMENT INDICIAIRE\*

En cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail  
Selon votre statut :

En cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident,  **votre demi-traitement est complété à 100% \*\***

### GARANTIE DÉCÈS ET PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA)

Capital de 4 000 € en cas de décès ou de PTIA suite à une maladie, majoration du capital en cas de décès ou de PTIA accidentel :

**x2** en cas d'accident

**x3** en cas d'accident de la circulation

**x4** en cas d'accident en tant que passager d'un transport en commun ou en cas d'accident de service

\* Délai de stage de 12 mois en cas de maladie.

\*\* Indemnisation maximale dans les conditions de la garantie contractuelle sur la base d'un mois de 30 jours et plafonnée à 50%.



### Forfait sport

INTÉRIALE rembourse tout ou partie de votre adhésion à un club sportif, une licence sportive ou un abonnement vélo.

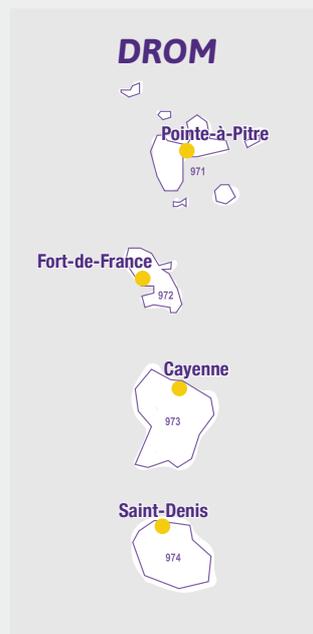
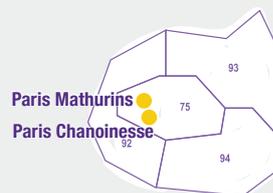
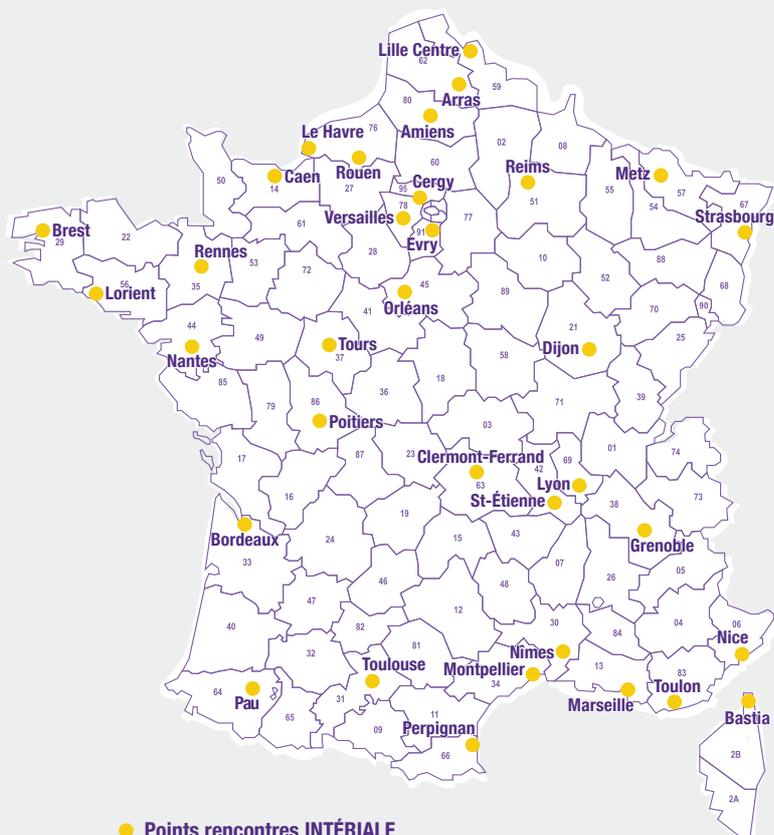
**30€**  
par an

**x2** en cas de prescription par un médecin

# UN RÉSEAU À VOTRE SERVICE

Des agences de proximité  
pour vous accueillir en métropole  
et dans les DROM

& des permanences régulières  
dans votre école



[www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)  
Faire un devis et adhérer

**Application mobile**  
Pour envoyer vos factures, consulter vos remboursements santé et prévoyance, télécharger votre carte de tiers payant, accéder à Prévention plurielle...

**N°Cristal 0 970 821 821**  
APPEL NON SURTAXE  
Nos conseillers à votre écoute  
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

La confiance, *notre force*



Intérieure — Siège social : 32, rue Blanche, 75009 Paris — [www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)  
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, N° SIREN : 775 685 365



Intérieure est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4 PLACE DE BUDAPEST CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09.

Les garanties santé, packs santé, Post-interventions, allocation cancer, maintien de salaire, sont assurées par **Intérieure**.  
Le service de Téléconsultation médicale est opéré par **Qare**, proposé et géré par **Santéclair**.  
Le réseau de soins est mis en œuvre par **Santéclair** - Société anonyme au capital de 3 834 029 € - Siège social : 7 mail Pablo Picasso 44046 Nantes Cedex 1 - RCS de Nantes n°428 704 977. La garantie protection juridique est assurée par **Juridica** - Société Anonyme régie par le Code des assurances, au capital de 14 627 854,68 € - Siège social : 1 place Victorien Sardou 78160 Marly-Le-Roi - FRANCE - RCS Versailles n° 572 079 150.

Les garanties assistance : santé, prévoyance et post-interventions sont assurées par **IMA ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 118 avenue de Paris - CS40000 - 79033 Niort Cedex 9 - Immatriculée au RCS de Niort n° 481 511 632.  
Le service de caution solidaire est mis en œuvre par l'**Union Mutualiste MFPrécaution** soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité Immatriculée sous le numéro SIREN 508 400 629 - Siège social : 62 rue Jeanne d'Arc 75640 Paris Cedex 13.